

Portefeuille de revenu équilibré - catégorie T5

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de catégorie T5 du Portefeuille de revenu équilibré. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) au 1 888 357-8777 ou à info@gestiondactifscibc.com, ou visitez le www.cibc.com/fondsmutuels.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de début de la catégorie :	1 ^{er} juin 2016	Gestionnaire du fonds :	Banque Canadienne Impériale de Commerce
Valeur totale du fonds au 31 octobre 2024 :	878 393 931 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	0,21 %	Distributions :	Chaque mois - pourrait inclure un remboursement de capital
		Placement minimal :	Aucun

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans des parts d'OPC canadiens et mondiaux et aura généralement une composition de l'actif stratégique à long terme de titres à revenu fixe (45 à 75 %) et de titres de participation (25 à 55 %).

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 octobre 2024. Les placements du fonds vont changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 31 octobre 2024)

Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial, catégorie A	20,8 %
Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC, catégorie S	18,1 %
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial, catégorie A	15,1 %
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial, catégorie A	13,5 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10,6 %
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial, catégorie A	8,5 %
Mandat privé d'actifs réels CIBC, catégorie S	7,3 %
Fonds commun d'obligations internationales Impérial, catégorie A	6,2 %
Autres actifs, moins les passifs	-0,1 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	100,0 %

Nombre total de placements : 9

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 31 octobre 2024)

Fonds communs de placement d'obligations canadiennes	29,4 %
Fonds communs de placement d'obligations internationales	24,3 %
Fonds communs de placement d'actions internationales	20,7 %
Fonds communs de placement d'actions canadiennes	15,1 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10,6 %
Autres actifs, moins les passifs	-0,1 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

La CIBC a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et sur certains risques en particulier qui peuvent avoir une incidence sur les rendements du fonds, consulter les rubriques intitulées « Méthode de classification du risque de placement » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

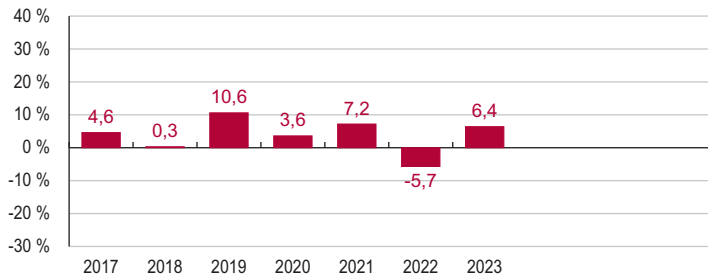
Comme la plupart des OPC, ce fonds ne dispose d'aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie T5 du fonds au cours des 7 dernières années, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce tableau indique le rendement des parts de catégorie T5 du fonds au cours de chacune des 7 dernières années civiles. La valeur des parts de catégorie T5 a reculé au cours de 1 de ces 7 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie T5 du fonds sur 3 mois au cours des 7 dernières années civiles. Cependant, le meilleur et le pire rendement sur 3 mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	6,9 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 069 \$
Pire rendement	-8,4 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait à 916 \$

RENDEMENT MOYEN

Le rendement composé annuel des parts de catégorie T5 du fonds depuis le 1^{er} juin 2016 correspondait à 4,7 %. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds le 1^{er} juin 2016, votre placement vaudrait 1 477 \$ au 31 octobre 2024.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchent principalement un revenu régulier et, dans une moindre mesure, une plus-value du capital; et
- recherchent un placement à moyen terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu à l'égard du gain réalisé sur les parts d'un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de catégorie T5 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous achetez, échangez ou vendez des parts du fonds.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils réduisent les rendements du fonds.

Au 30 juin 2024, les frais des parts de catégorie T5 du fonds s'élevaient à 0,23 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (« RFG ») Ce montant représente l'ensemble des frais de gestion du fonds (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation pour les parts de catégorie T5 du fonds. La CIBC a renoncé à la totalité des frais d'exploitation du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,21 %
Ratio des frais d'opération (« RFO ») Il s'agit des frais liés aux opérations du fonds.	0,02 %
Frais du fonds	0,23 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de catégorie T5.

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont versés au gérants discrétionnaires.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant CIBC, votre gestionnaire de portefeuille ou votre conseiller en placements. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

CIBC
CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario) M5J 0E7

info@gestiondactifscibc.com
[1-888-357-8777](tel:1-888-357-8777)
www.cibc.com/fondsmutuels

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.